

Pèlerinage des servants d'autel du diocèse de Cambrai  
à Rome du 22 au 28 août 2021

Liste des pièces fournies qui restent valables :

- **Photocopie de la Carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport individuel** au nom du pèlerin valide 6 mois après le retour (**valide au 28 février 2022 inclus**).

**ATTENTION** : la carte nationale d'identité est valable 10 ans pour les mineurs, en Italie, **seule la date inscrite au verso est reconnue**.

- **Photocopie de la carte européenne de sécurité sociale**

- **Les versements effectués de 100 € à l'inscription et de 200 € au mois de Janvier.**

Liste des pièces supplémentaires à fournir :

- **Autorisation du droit à l'image demandé par le service national (à venir).**

Liste des pièces fournies qui sont à refaire :

- **Fiche de réinscription** (avec les signatures des deux parents pour les mineurs, qui est aussi l'autorisation parentale) **avant fin octobre 2020**.

- **Fiche sanitaire de liaison** (avec les signatures des deux parents pour les mineurs).

- **Autorisation de sortie du territoire intégralement complétée** (pour les mineurs) accompagnée de la photocopie d'un document d'identité du parent qui remplit l'autorisation (voir fiche).

**ATTENTION** : l'autorisation de sortie du territoire a une validité qui ne peut excéder un an. Pour cela, la date de fin doit être le 29/08/2021, et le document ne peut être signé avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Il est fortement conseillé de refaire ses documents qu'à partir de  
novembre 2020.**